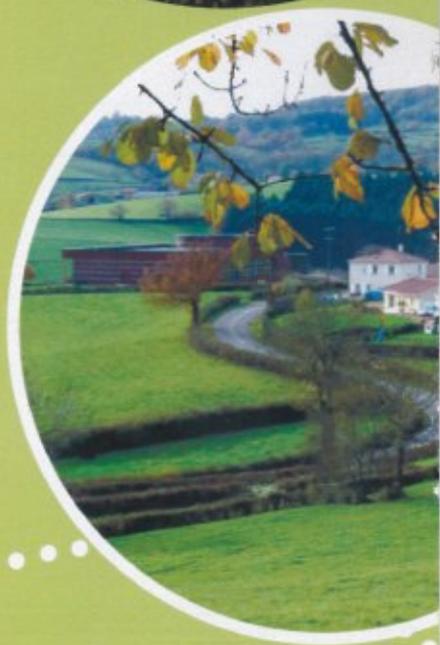
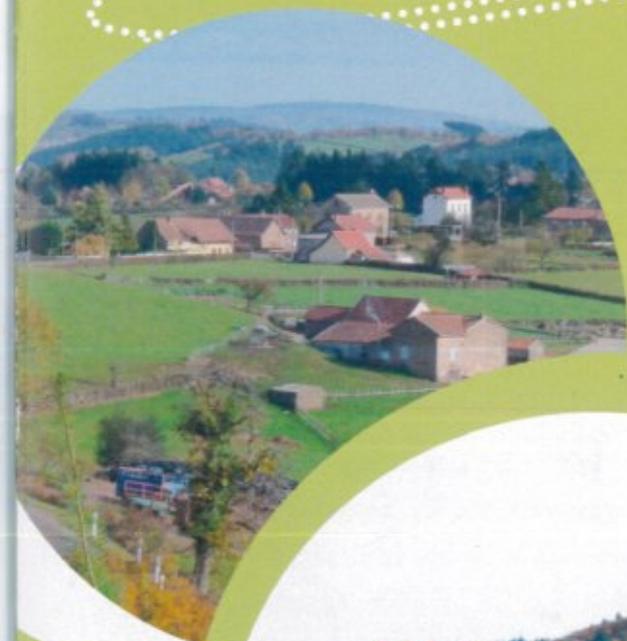


Dompierre-les-Ormes

2009

Bulletin Municipal n°27



Etat Civil

Naissances



Alexis, Jean-François
MAURICE

Lot. Le Hameau des Ormes
le 6 février à Mâcon



Eléa PHILIBERT
72 Grande Rue

le 12 février à Mâcon



Alicia Rose SURGET
Lot. Le Hameau des ormes

le 29 mars à Mâcon



Pierre VARENNES
La Roche

le 12 juillet à Mâcon



Enzo VOUILLON
La Toule

le 29 août à Mâcon



Mathis GRENET
25 Route de Trivy

le 28 septembre
à Mâcon



Emmy
MARTINOT
37 Route de Tramby

le 13 mai à Mâcon



Lola LABRUYERE

L'augère

le 30 juin à Mâcon



Léa DUREUIL

55, route de Trambly

le 7 juillet à Mâcon

Ils se sont unis



30 mai :

**Damien, Gilles LEMIERE et
Stéphanie, Sylvie GOSSELIN,**

430 Rue de la Gare



23 août :

**Franck Emmanuel NOLY
et Isabelle TABOULOT,**

37 Rue de la Guinguette

Décès

21 février à TRAMAYES :
Georges VOUILLON (67 ans),
Le Champ des Fleurs

21 juin à DOMPIERRE :
Danielle SIVIGNON épouse PALABOT (68 ans),
Le Verdier

27 juillet à MACON :
Marie-Claude Lucie Gabrielle MAMET
épouse COMTE (59 ans),
En Galopin

21 août à MACON :
Jean Albert PROST (78 ans),
Bois du Lin

18 octobre :
Jean PINVIDIC (84 ans),
La Roche

17 novembre :
Marcelle BUGAUD veuve LAPALUS (101 ans),
117 Rue Jeanne Aucaigne

Inhumations au cimetière

09 janvier : **Jeanne Henriette ROLLET**
veuve LAPALUS

17 janvier : **Fernande Marthe Renée AUBLANC**
veuve ROLLET

26 janvier : **Françoise Aline PROST**
épouse LEGER

18 avril : **Roger Maurice CANARD**

24 juin : **Georges MOUNIER**

20 juillet : **Gabrielle THOMAS**

28 septembre : **Joaquim DA SILVA ALVES**

Les 20 ans en 1959



Debout :

**Simone BOUCAUD - Marcelle BERNARD - Louis FAYOLLE - Maryse LAPALUS
Maurice BALIGAND - Monique GUITTAT - Raymonde CORTAMBERT - DESBRUYERE**

Assis :

**Claudette DUMONT - Noëlle DARGAUD - Henri BIDAUT - Ginette BON
Monsieur le Maire DUFOUR - Suzanne BALIGAND - Marguerite PERROUSSET**

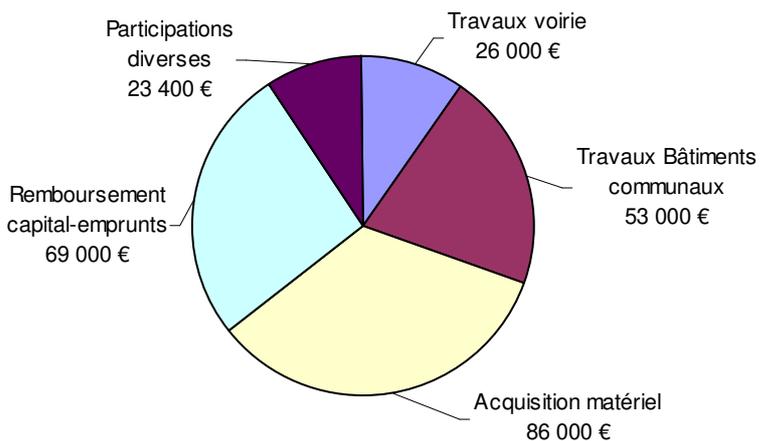
Les Conscrits en 2009



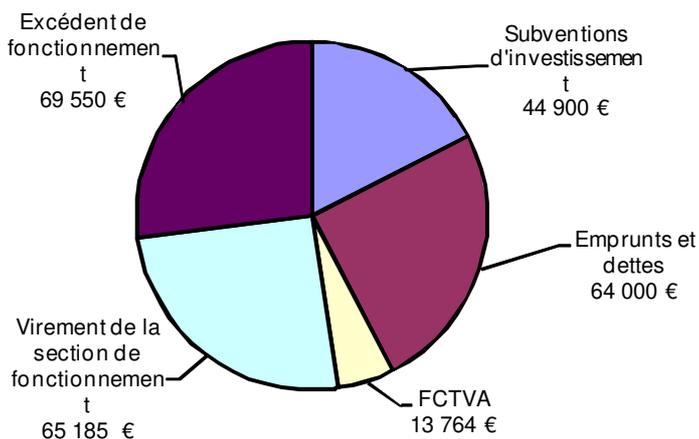
Le budget communal

Section d'investissement : 325 367 €

Dépenses

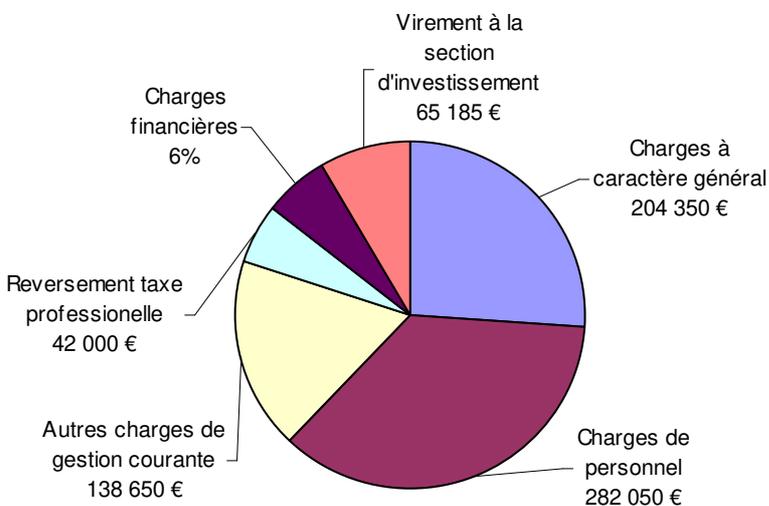


Recettes

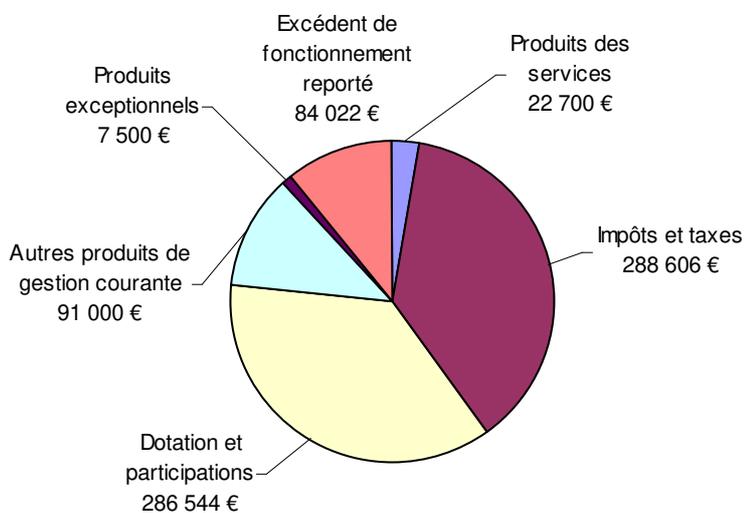


Section de fonctionnement : 707 810 €

Dépenses



Recettes



Part Communale des Impôts locaux pour 2009

	BASE D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	903 700	11,53 %	104 197 €
Taxe foncière - propriétés bâties	699 400	17,49 %	122 325 €
Taxe foncière - propriétés non bâties	89 400	49,18 %	43 967 €
TOTAL	/	/	270 489 €

Les taux d'imposition dans le canton

	Commune			Communauté de Communes	
	Taxe habitation	Taxe foncière Propriété bâtie	Taxe foncière Propriété non bâtie	Taxe professionnelle Unique	T.E.O.M.
BRANDON	9,01	12,63	35,29	10,31	10,26
LA CHAPELLE	8,29	11,76	39,49	10,31	10,26
DOMPIERRE	11,53	17,49	49,18	10,31	10,26
MATOUR	11,79	15,82	70,08	10,31	10,26
MONTAGNY	7,03	8,46	35,31	10,31	10,26
MONTMELARD	7,84	13,00	40,48	10,31	10,26
TRAMBLY	6,98	11,40	44,05	10,31	10,26
TRIVY	10,88	14,72	44,53	10,31	10,26

Les bâtiments communaux

Principaux travaux engagés en 2009 dans nos bâtiments communaux avec notre équipe d'employés municipaux : Michel THOMAS, Hervé CARRETTE, Christian BEURRIER (jusqu'au 20 mars fin de son contrat CAE) et depuis le 1^{er} janvier Serge DESROCHES (en complément de son service du bus scolaire).

Réfection des sanitaires publics

place Philippe MALAUD

2^{ème} phase et fin des travaux :

Travaux réalisés par notre service technique : petites maçonneries - réseaux, doublages, carrelages, faïences, alimentation électrique enterrée, peintures et divers.

Travaux réalisés par les artisans (A. DARGAUD, B. LITAUDON, E.V.R) : remplacement des portes extérieures, cloisons stratifiées sur pieds avec portes ; plomberie – sanitaire, électricité.



Restructuration du bâtiment de la Maison des Services (ADMR)

Grande rue

2^{ème} phase et fin des travaux :

Travaux réalisés par notre service technique : petites maçonneries, réfection du plancher à l'arrière du bâtiment, divers petits travaux de second œuvre.

Travaux réalisés par les artisans (A. DARGAUD, A. PAGEAUT, J-Y. COURTOIS) : menuiseries, plafonds, isolation, doublages, électricité.

Les travaux de finitions et d'embellissement ont été réalisés par l'A D M R.

Aménagement du logement de la maison « Jeanne AUCAIGNE »

Route de Trambly

Travaux réalisés par notre service technique : dallage béton à l'intérieur du local annexe.

Travaux réalisés par l'entreprise DEBIEMME : remplacement des châssis de toiture.

Chalets loués au complexe touristique :

Continuation des lasures (intervention de notre service technique en période de non location).

Ecoles :

Réalisation d'une cloison, pour agrandir la salle à manger. Bricolages divers.

Restructuration de l'aile Est de l'immeuble administratif : bâtiment de l'ancienne perception

Les travaux ont débuté au cours du dernier trimestre 2009, pour une livraison dans le courant du 1^{er} trimestre 2010. Dans un premier temps, il a fallu repenser les accès. Une cloison a été montée afin de séparer l'appartement et les bureaux. Les locaux au rez-de-chaussée vont accueillir dans les prochaines semaines la bibliothèque municipale après aménagements des accès et sanitaires pour les P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite), pose d'un plafond coupe-feu et embellissement général. Au 1^{er} et 2^{ème} étages, un grand appartement est en cours de rénovation (cuisine, sanitaires, grand séjour, 3 chambres, dégagements, cave). Il sera prochainement proposé à la location.

Le programme des travaux de restructuration a été confié aux artisans et à notre service technique : démolitions de cloisons et divers, petites maçonneries, remplacement des menuiseries extérieures, menuiseries intérieures diverses, plafond coupe-feu isolé, cloisons, chauffage, plomberie - sanitaire, électricité, faïences, peintures, revêtements de sols.

Travaux prévisionnels

- **programmés et à budgéter sur 2010 :**

- **Immeuble administratif :** aile Ouest bâtiment de la Poste :

Appartement : remplacement de la porte d'accès (au Nord).

Poste : travaux pour rendre les locaux accessibles aux PMR et surtout plus accueillants pour le public. Notre commune vient de se voir accorder par la CDPPT une « enveloppe » d'environ 45 000 euros pour financer une partie de ces travaux.

- **Appartement de la maison "Jeanne AUCAIGNE" :**

Remplacement des convecteurs.

- **Vestiaires du foot :** restructuration des locaux et embellissements.

- **à programmer selon le budget alloué :**

- **Bâtiment administratif :**

réfection des marches d'escalier pour l'accès à la Mairie.

chaudière à remplacer (plus de 30 ans) en privilégiant les économies d'énergies.

- **Travaux d'entretiens dans nos bâtiments communaux** (église, écoles, salle des fêtes, locaux annexes des logements, centre social, etc...).

Nous réfléchissons sur nos programmes de travaux pour les adapter aux coûteuses contraintes réglementaires qui se profilent : accessibilités aux P.M.R. pour les locaux recevant du public, énergies renouvelables (future loi dite Grenelle 2).

- **à l'étude : projet groupe scolaire**

Après 2 études de faisabilité pour construire ou rénover nos écoles, notre choix financier s'est orienté pour restructurer le bâtiment de l'école maternelle, en y intégrant la cantine + 5 classes et des locaux annexes fonctionnels, avec accessibilités aux P.M.R.

L'avant projet sommaire vient juste d'être confié au cabinet CHAMBAUD architectes.



Roland SIMONET

Commission Bâtiment

La Voirie Communale

Les travaux financés par la Communauté de Communes pour un montant de 35 000 € H.T. ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA, au Bourg de Meulin, sur le chemin d'Audour à La Toule (mono couche), à Bois du Lin et sur la voie de La Planche à La Roche.

Cette année, le Conseil Municipal sous l'impulsion de la commission « voirie » a réalisé près de 50 000 € de travaux supplémentaires (budget pris sur les fonds propres de la Commune), au centre-bourg s'ajoutant à la programmation de réfection sur les voies d'intérêt communautaire.

En effet, il devenait urgent d'intervenir rue de la gendarmerie et place de l'école pour améliorer les chaussées de cet accès très fréquenté.

C'est l'entreprise THIVENT qui a réalisé ces travaux cet automne et tous les usagers ont pu apprécier cet aménagement.

Demandés par les riverains depuis plusieurs mois, les travaux rue Jeanne Aucaigne ont enfin été réalisés. Ils ont consisté en un rétrécissement des trottoirs avec la pose de bordure franchissable ; désormais, les véhicules peuvent stationner en partie sur les trottoirs facilitant et sécurisant la circulation routière dans ce secteur. Reste la matérialisation au sol, qui pourra être effectuée dès que le temps le permettra.

Le montant global de la facture payée à l'entreprise THIVENT s'élève à 48 134 € T.T.C.



Pour 2010, les subventions relatives aux travaux de voirie par le Conseil Général sont remises en cause comme bien d'autres opérations. Il faut s'attendre à ce que les Communes ne puissent plus entretenir comme elles le voudraient le parc routier dans les années à venir (plus de 50 kms goudronnés à Dompierre).

Il en est de même pour le déneigement pour l'ensemble des voies : les routes départementales traversant notre Commune n'étant plus classées prioritaires par le Conseil Général. En raison aussi de la longueur de notre réseau routier, des priorités seront mises en place et il est demandé aux habitants d'être indulgents. Avec des chutes de neige souvent imprévues, la Municipalité fera de son mieux pour que le dispositif soit des plus réactifs.

Tout au long de l'année, les agents techniques réalisent des travaux sur la voirie communale ; des curages de fossés importants ont été effectués sur « la veille route » du carrefour du grand chemin (maison Fougeras) jusqu'à la limite de Montmelard en direction de la Maison Brûlée ; un aménagement complet de la chaussée devrait intervenir en 2010. Les riverains sont vivement remerciés pour avoir accepté d'être dépositaires des déblais.

Une entreprise spécialisée est intervenue pour l'élagage par « lamiers » des arbres bordant le chemin de « Poizolles au pont de Frouges ».

Dernièrement, l'accès du chemin de la Bourbe à la Mazille a été aménagé.



Jean-Pierre BENAS

Commission Voirie

Le Cadre de Vie

Comme chaque année, toute l'équipe de bénévoles a œuvré pour l'embellissement de notre village.

Quelques dates ont marqué l'année 2009 :



Le 17 janvier, la commission du fleurissement s'est rendue à Charnay-les-Mâcon pour recevoir le label « Villes et villages fleuris 1 fleur » pour 2008. Quelques Dompierrois ont reçu des prix départementaux.

Le fleurissement par les particuliers de leur habitation représente un atout essentiel pour accompagner la volonté et l'effort de la municipalité d'embellir le cadre de vie.

Les 18 et 19 mai ont eu lieu nos plantations de nos massifs d'été, environ 3200 fleurs.

Le 20 juillet, le jury départemental nous a rendu visite pour décerner notre label. Comme d'habitude, il a apprécié les efforts accomplis en matière de fleurissement ainsi que l'entretien de notre village. Bravo aux bénévoles qui se sont investis cette année à la conception des massifs.



Le 30 octobre, les chrysanthèmes, cyclamens et autres plantes ont pris la place du décor estival pour donner une petite touche « d'automne ».

Le 8 décembre, c'est le décor de Noël qui a pris place. Beaucoup de travail fourni par tous, mais quel beau résultat et quelle belle récompense lorsque les habitants nous font savoir qu'ils apprécient ce cadre de vie, indissociable du développement touristique de notre village.

Pour 2010, nous sommes en train d'étudier l'arrosage automatique. Dans un premier temps, nous l'installerons sur la place Philippe Malaud et nous remettrons en service celui de la place de l'église.

Alors, mobilisons-nous tous encore pour 2010 et un grand merci à tous les bénévoles.

Bonne et heureuse année 2010



Séverine DEBIEMME

Commission Cadre de Vie

Collecte et Tri des ordures ménagères

Depuis un peu plus d'un an maintenant, notre commune a été équipée en bacs permettant la collecte sélective des déchets. Ces containers - les uns à couvercle jaune, les autres à couvercle gris - font désormais partie de notre paysage. Cet aménagement s'inscrit dans la continuité d'une opération entamée par le SIRTOM en 2007 dans le but de rechercher un meilleur rapport entre la satisfaction des usagers et l'optimisation de la gestion des déchets.

Il est bon de rappeler que ces bacs ne sont pas la propriété de l'usager ; ils sont affectés à un foyer ou à un ensemble d'habitations, et sont numérotés et répertoriés par le SIRTOM.

En d'autres termes, en cas de déménagement, il n'est pas question d'emporter avec soi les bacs de collecte !

Si ces nouveaux conteneurs nous amènent à modifier un peu nos habitudes, il faut savoir que ces quelques petits changements ont des répercussions importantes et très positives sur le plan économique et sur le plan de l'environnement.

En effet, la mise en place de tournées de collecte des emballages permet :

- de diminuer le tonnage d'ordures non recyclables (qui coûtent cher à la collectivité),
- d'augmenter le taux de tri, et donc de recyclage et de valorisation des déchets.



Nous vous encourageons donc à continuer en 2010 et vous rappelons quelques points importants :

Attention aux erreurs de tri

Les emballages collectés pour le tri (à mettre dans les bacs à couvercles jaunes) sont l'ensemble des FLACONS et BOUTEILLES en plastiques, les BOITES DE CONSERVES et CANETTES de boisson, les BRIQUES ALIMENTAIRES et les CARTONNETTES (paquets de gâteaux, cartons de pizza, cartons de plats cuisinés, ...).

En revanche, **les barquettes de polystyrène, pots de yaourts, pots de crème en plastique, films et sachets plastiques ne sont pas recyclables** et doivent être jetés dans la poubelle grise.

Tout déchet déposé à tort dans une poubelle jaune ou un container va suivre la totalité du circuit qui ne lui est pas destiné et par conséquent occasionner une dépense qui alourdit le budget des collectivités locales. Ce surcoût est répercuté sur les impôts locaux et donc supporté par chaque foyer.

IL EST DONC ESSENTIEL D'EFFECTUER LE BON GESTE DU TRI. Si vous avez un doute au moment de jeter un emballage, mettez-le dans le bac à ordures ménagères (couvercle gris).

Déchetterie et Points Propres sont toujours à votre disposition

Cartons bruns, appareils ménagers hors d'usage, déchets verts, gravats, métaux, textiles usagés... sont à déposer en déchetterie.

Le verre, les papiers et journaux sont à déposer dans les points d'apport volontaire situés sur la commune.

Profitez de ce bulletin pour rappeler qu'un point d'apport volontaire est destiné à recevoir les déchets recyclables, qui font l'objet de collectes spécifiques : verre, papier, éventuellement textiles. Il ne s'agit en aucun cas d'un dépotoir !

Malheureusement, en 2009, les points d'apport volontaires ont été à maintes reprises jonchés de déchets de toute sorte...

Devant cette situation, nous avons donc pris les décisions suivantes :

- déplacer le point propre situé près de la bascule pour l'installer à proximité du cimetière, où il se trouvait précédemment. Nous espérons ainsi limiter les apports de débris par des gens de passage. Toutefois, chaque Dompierrois doit aussi faire preuve de sens civique en utilisant correctement les containers mis à sa disposition, et en ayant recours à la déchetterie pour les déchets encombrants.

- retirer progressivement les bacs gris et les bacs jaunes actuellement placés sur nos points propres. Chaque foyer étant maintenant équipé pour la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables (soit en porte à porte soit en point de regroupement), les seuls déchets

à apporter aux points d'apport volontaires sont le verre, les papiers et éventuellement les textiles.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est élevée, nous le constatons tous, et il faut malheureusement s'attendre à ce qu'elle augmente encore dans les prochaines années. La taxe d'enfouissement va passer de 13 € la tonne à 40 € en 2015, pour une moyenne annuelle d'environ 5000 tonnes de déchets à enfouir pour le SIRTOM, avec une orientation vers la méthanisation après 2015, pour la valorisation des déchets.

Nous savons bien que le volume de nos déchets ménagers a augmenté considérablement ces dernières années, et que le traitement des déchets coûte cher. Il nécessite

de installations toujours plus importantes, dont le coût financier est répercuté dans le prix des produits que nous achetons et des impôts et taxes que nous payons.

Il devient donc impératif d'adopter un comportement responsable, par des gestes simples et concrets :

- mieux acheter en privilégiant les produits ayant moins d'emballage, et ceux qui sont réparables ou recyclables,
- pratiquer le tri pour qu'un maximum de nos déchets soient valorisés ou recyclés,
- composter les déchets organiques*

Nous comptons sur vous tous pour que notre village poursuive sur la bonne voie !



Le SIRTOM est à votre disposition pour répondre à vos questions :

Tél 03 85 59 26 98

e-mail : sirtom71@wanadoo.fr

site internet : sirtom.grosne.fr

Martine CARRETTE - Roland SIMONET

Délégués SIRTOM pour la commune de Dompierre

Le P.L.U.

Le Plan Local D'Urbanisme (P.L.U.) : un projet pour l'avenir de Dompierre les Ormes

Depuis le 17 juillet 2008, les études du Plan Local d'Urbanisme ont suivi leur cours pour aboutir aujourd'hui à un projet de développement qui tient compte des enjeux et des besoins de la commune en matière de développement. Ce travail long, et parfois fastidieux, a permis à l'équipe municipale de se regrouper autour d'un projet commun pour la décennie qui vient. Des permanences ont été régulièrement organisées en mairie pour informer les habitants qui ont bien voulu prendre connaissance du projet et notamment des plans qui divisent la commune en différentes zones, dont il nous semble utile de rappeler la vocation ci-après :

- Les zones urbaines
- Les zones agricoles
- Les zones à urbaniser
- Les zones naturelles

P.L.U. : mode d'emploi

Le P.L.U. peut par ailleurs déterminer un secteur spécifique NHL pour les constructions dispersées en zone agricole, ce qui est une caractéristique forte de la commune.

L'élaboration du P.L.U. devait, d'autre part, tenir compte des impératifs suivants :

Les objectifs : c'est schématiquement le nombre d'habitants que la commune prévoit d'accueillir dans les dix prochaines années.

Les recommandations de l'Etat :

Porter à connaissance du préfet : (les grandes contraintes et orientations nationales, incontournables)

Note de cadrage de la D.D.E. (fondement juridique du P.L.U.)

Enfin, **l'Évaluation environnementale** : cette approche de la commune était obligatoire et devait démontrer que le projet de P.L.U. ne portait pas atteinte aux espèces et au milieux naturels inventoriés au titre de Natura2000. Cette partie du dossier de P.L.U. a nécessité de nombreuses reconnaissances de terrain.



Le P.L.U. s'est d'autre part assigné, comme l'un des objectifs prioritaires, la protection des exploitations agricoles et des terres rattachées ; dans certains cas, cet impératif a conduit la commune à « geler » certains terrains proches de bâtiments d'élevage. Par ailleurs, une réunion publique à l'adresse de la profession a permis, au début de la procédure, de lever les inquiétudes de certains exploitants.

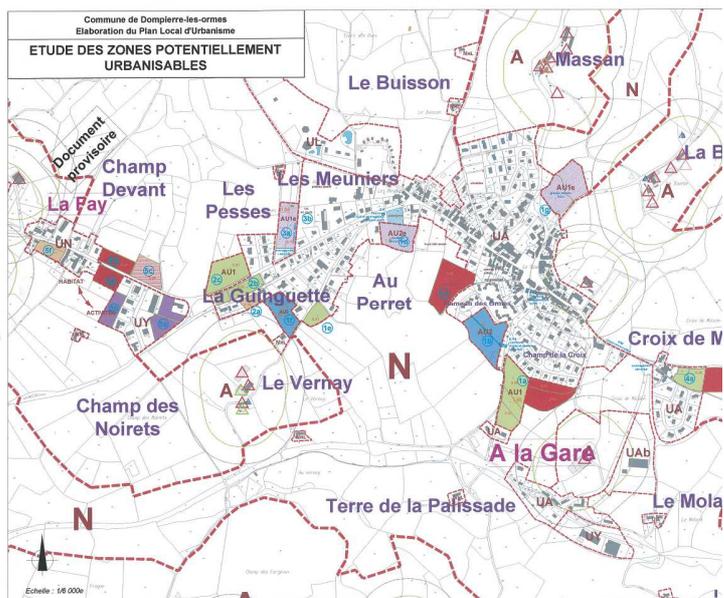
Globalement, le P.L.U. préserve les terres et les paysages et regroupe l'essentiel de son développement (hors zones d'activités) dans l'environnement immédiat du bourg. Le principe est d'organiser un développement durable.

Par rapport au projet de délocalisation d'une partie de la zone Genève-Océan, de l'autre côté de la RCEA - concernant des terrains aux multiples contraintes, et impropres à l'urbanisation - l'Etat a fait part de ses réserves en attirant l'attention de la commune sur la nécessité d'argumenter solidement ce choix. Nous n'en savons pas plus aujourd'hui sur l'avis définitif qui sera porté par l'Etat, mais le P.L.U. prend en compte ce projet vital pour l'économie de la commune, bien que la mise à deux fois deux voies de la RCEA puisse encore avoir un certain impact sur la future zone d'activités.

La suite de la procédure :

Le règlement (juridique) de l'occupation du sol des différentes zones est achevé ; il se compose de 14 articles réglementant l'occupation du sol. Aujourd'hui, le dossier de P.L.U. est en cours de montage par le Bureau Natura, prestataire choisi par la commune. Ce dossier mis en forme sera communiqué à la commune qui devra prendre une délibération décidant de la fin des études du P.L.U. En jargon juridique, cette phase s'appelle l' « arrêt-projet ».

Le dossier de P.L.U., accompagné de la délibération du conseil municipal, sera ensuite adressé à l'ensemble des services et personnes publiques associés à son élaboration. Chaque service – environ 25 - : D.D.E., DIREN, DDASS, Conseil Général ...) sera destinataire d'un dossier de P.L.U. et va contrôler son contenu, ses objectifs et ses implications. Cette consultation dure trois mois. Il faut donc considérer que cette procédure sera terminée, au plus tôt, en avril 2010. Si le dossier reçoit un avis favorable du préfet, il est réaliste d'envisager l'enquête publique courant juin 2010. Cette enquête dure un mois + un mois pour obtenir le rapport du Commissaire enquêteur. En toute hypothèse, le P.L.U. deviendra donc opérationnel à l'automne 2010. La procédure sera alors terminée !



Le Centre Communal d'Action Sociale

Les Centres communaux d'action sociale ont été créés par le décret-loi n° 53-1186 du 29 novembre 1953. Ils résultent de la fusion des anciens Bureaux de bienfaisance et des Bureaux d'assistance, créés respectivement par des lois de 1796 et 1823.

Autrefois appelé Bureau d'aide sociale (BAS), la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 a substitué le nom de Centre communal d'action sociale (CCAS) à l'ancienne dénomination.

En France, un CCAS est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ;
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ;
- l'animation des activités sociales.

Le conseil d'administration

Il est composé :

- d'un président : le maire de la commune
- de 4 membres élus par le conseil municipal (Paulette Baligand, Chantal Jugnet, Marie Lapalus et Marcel Renon)
- de 4 membres nommés par le président (Jeanine Dufour, Bernadette Griffon, François Nesme et Georges Nicolas).

Le conseil d'administration gère le CCAS. À ce titre, il est habilité à prendre des délibérations qui sont tenues sur un registre spécial. Ainsi, le conseil d'administration vote l'ensemble des documents budgétaires, décide des actions à mener, émet son avis sur les demandes d'aide sociale facultative et est chargé de pourvoir à l'exécution de ses délibérations.



Les moyens

Le CCAS dispose d'un budget autonome.

Trois sources de financement peuvent être distinguées :

- les ressources extérieures non affectées à une action précise : la subvention communale qui constitue l'apport prépondérant et obligatoire au fonctionnement ;
- les ressources propres : les dons et legs ainsi que les produits de quêtes ou de collectes ;
- les ressources liées aux services et aux actions créées et gérées par le CCAS.

Les actions

En 2009, les actions de notre CCAS ont été les suivantes :

- le repas annuel offert aux Dompierrois de plus de 70 ans. Ce repas qui a lieu tous les ans à la salle des fêtes le jour des Rameaux permet à tous les convives de se retrouver dans une ambiance de convivialité. Le menu était préparé par Fabrice Boisson, ancien propriétaire du Relais Dompierrois et l'animation assurée par Musicaloisir de Cormoranche s/Saône ;
- les colis de Noël aux Dompierrois de 90 ans et plus aux personnes hospitalisées en maisons de retraite ou établissements hospitaliers. Ces colis sont confectionnés par les membres du CCAS et portés juste avant les fêtes de fin d'année ;
- le spectacle de Noël pour les enfants des écoles.

Tous les membres du Centre Communal d'Action Sociale vous présentent leurs vœux les meilleurs pour l'année nouvelle.

Paulette Baligand

Adjointe chargée des affaires sociales

Quelques Délibérations

Il y a 100 ans

Maire : Docteur Gras

Secrétaire de mairie : M. Coron

Session du 10 février

Le conseil municipal sollicite la création d'une foire qui se tiendrait le 24 février, considérant que Dompierre est un centre commercial très fréquenté, d'un accès facile en raison de sa situation topographique, attendu que la commune est desservie par deux gares, situées sur les lignes de chemin de fer de Châlon à Roanne et de Mâcon à Moulins et qu'elle est traversée par 4 routes, considérant qu'une foire qui se tiendrait annuellement le 24 février rendrait de grand services aux cultivateurs de la contrée.

1 franc 1909 = 3,60543 € (2008)

1 324 habitants

Session du 20 juin

Cession à M. de Vilmorin, contre la somme de 450 francs, de l'ancien chemin qui passe par Pézanin et qui traverse sa propriété puisqu'il ne sert à rien depuis que ce chemin rural a été dévié en raison de sa rampe trop forte.

Il y a 50 ans

Maire : M François Dufour

Secrétaire de mairie : M. Desroches

Session du 21 mars

Le CM décide de procéder à l'acquisition d'un tronçon de l'ancienne ligne SNCF pour la partie comprise entre le Hameau de Poizolles (terrain de la gare comprise) et le lieu-dit La Prise d'eau en vue d'aménager une route suivant le tracé de l'ancienne ligne et reliant les deux points sus-indiqués.

Session du 12 mai

Le CM décide de faire procéder au ramassage des ordures ménagères dans l'agglomération du Bourg une fois par semaine.

Session du 14 juin

Le CM, fasse à une décision de fermeture d'une classe, opte pour la suppression de l'école du Verdier plutôt que la suppression d'une classe dans les écoles du bourg.

Session du 12 juillet

Le CM décide d'accorder à chaque candidat reçu au certificat d'études primaires un livret de Caisse d'Épargne portant la somme de 500 francs.

Session du 21 décembre

Le CM décide à l'unanimité d'instituer, en vertu de l'ordonnance du 7 janvier 1959, une taxe sur les chiens : 150 francs pour les chiens de 1^{ère} catégorie, 30 francs pour les chiens de 2^{ème} catégorie.

1 franc 1959 = 0,01528 € (2008)

884 habitants

Le Comité des Fêtes

3 titres départementaux pour la fête patronale :

Le comité des fêtes organise tous les ans la fête patronale de la Pentecôte. Durant trois jours, Dompierre s'anime avec la fête foraine.

Le tournoi de foot du samedi après-midi a été très disputé, avec un nombre d'équipes légèrement inférieur à l'année dernière.

Le samedi soir, une foule très importante se rassemblait au rond-point des meuniers où étaient distribués aux enfants flambeaux et lampions, pour une traversée du bourg rythmée par la fanfare des enfants de la Mère Bœtner, suivie du traditionnel feu d'artifice. Tout ce monde remontait ensuite en direction de la fête foraine. La soirée se terminait par le bal des jeunes à la salle des fêtes



Côte de la route de Frouges

La qualité de notre course est reconnue à la fois par les coureurs et les instances cyclistes départementales.

Elle est le fruit de longues années d'expérience, de la collaboration étroite entre le Vélo Club Charolais et le Comité des Fêtes et d'un parcours relevé et technique. Les primes recueillies auprès des artisans et commerçants dompiérois sont reversées aux coureurs afin d'animer la course. La sécurité maximale sur le parcours est assurée par près de 30 signaleurs bénévoles. Tout ceci est possible grâce à un homme, René Commusset, qui s'investit depuis de nombreuses années et que je tiens à remercier vivement. Le comité départemental nous a d'ores et déjà proposé l'organisation des championnats régionaux masters en 2010, proposition actuellement à l'étude.

Le prix de Dompierre cyclisme, organisé conjointement avec le Vélo Club Charolais, se déroule le lundi de Pentecôte et rassemble de nombreux coureurs de Bourgogne et de Rhône Alpes. Cette année, le Comité départemental de Cyclisme a choisi notre course pour les championnats de Saône-et-Loire.

Trois titres départementaux étaient en jeu. Ce championnat a boosté le nombre d'inscrits (une centaine) et a offert une course animée, avec les premières attaques tout de suite après le départ. Au final, Romain Paillard du VTT Givry emporte en solitaire la course et le titre en 3^e catégorie (ex-régionaux), suivi par son coéquipier Marius Louvet champion Junior. Thomas Durey (de Joncy) s'adjuge le titre de la catégorie Pass-Cyclisme (ex-départementaux). Les secouristes puis les pompiers ont du intervenir pour une chute. Mais plus de peur que de mal pour Aurélien Lapalus de Paray, qui souffrait de contusions au menton, mais qui a repris l'entraînement quatre jours après pour préparer le challenge des Alpes et surtout les championnats de France poursuite en Guadeloupe, où il représentait la Bourgogne le 27 juillet dernier.

Attaque chez les Juniors



Une moisson réussie

Après la fête du foin en 2008, nous cherchions un thème pour notre fête estivale de 2009. Ayant trouvé une batteuse, nous avons donc décidé que ce serait la fête de la moisson. Avec l'autorisation de la municipalité, nous avons semé du blé sur la parcelle communale située au dessus des chalets, blé destiné aux démonstrations.

Dix jours avant la fête, nous avons lié les gerbes de blé nécessaires pour les battages. Elles ont été mises en meule à la Fay.

Le jour J, la batteuse Breloux datant de 1935 était prête à tourner, grâce au long travail de remise en route effectué par Jean Bonin et son frère Michel, propriétaires de la machine.

A midi, la pluie tombait et commençait à atteindre le moral des membres du comité. Mais le soleil est revenu en début d'après-midi, et dès 15 heures, les visiteurs arrivaient en nombre pour découvrir, redécouvrir pour certains, les moissons et battages d'antan.

L'après-midi s'est déroulé au rythme des différentes démonstrations proposées :

- fauchage avec faucheuse et appareil, puis avec la lieuse
- moisson avec une moissonneuse-batteuse tractée
- affutage de barres de coupe de faucheuses,



En alternance avec ces présentations, la batteuse a tourné à plusieurs reprises pour battre les javelles de blé du gerbier et celles moissonnées sur place devant une nombreuse assistance.

Le succès de ces battages, les réactions positives du public nous ont décidés à recommencer en 2010. C'est pourquoi la parcelle rue du stade est à nouveau semée en blé.

Bernard Plassard et son cheval Trottinette ont effectué de nombreux tours de calèche appréciés par les enfants.

Le soir, le repas a connu une forte affluence suivi du bal gratuit animé par Laure et Ludovic Moreau.

Merci à tous ceux qui ont permis la réussite de cette fête : les bénévoles, qu'ils soient membres ou non du comité, les personnes qui nous ont prêtés du matériel, notamment messieurs Jean Bonin et Maurice Prost pour le transport de la batteuse, la commune de Dompierre pour le prêt de la parcelle et pour sa subvention annuelle, et les agriculteurs qui ont cultivé la moisson pour la fête.



Bon dernier

La troisième édition des intervillages s'est déroulée le dimanche 23 aout à Brandon. Avec une équipe remodelée car beaucoup de nos membres étaient absents, mais néanmoins très motivée, notre équipe n'a rien pu faire face à des Vroulons survoltés qui gagnent pour la deuxième année consécutive. Brandon/Clermain se classe deuxième, Trivy troisième.

A RETENIR

La troisième édition des intervillages s'est déroulée le dimanche 23 aout à Brandon. Avec une équipe remodelée car beaucoup de nos membres étaient absents, mais néanmoins très motivée, notre équipe n'a rien pu faire face à des Vroulons survoltés qui gagnent pour la deuxième année consécutive. Brandon/Clermain se classe deuxième, Trivy troisième.

Ecoles

RPI DOMPIERRE / MONTMELARD

Les effectifs du RPI ont augmenté, les écoles accueillant actuellement 121 élèves. Toutefois cette année, la maternelle n'a pas pu accueillir les enfants de 2 ans, faute de place.

L'équipe pédagogique est composée de :

- Madeleine PROST travaille avec 21 enfants de PS.
- Pierre-Gilles LAPLACE accueille 24 élèves de MS/GS.
- Brigitte CLERC s'occupe de 24 enfants de CP/CE1.
- Francine TARDIVAUD et Gautier GACON ont en charge 25 élèves de CE1/CE2.
- Florence LECOMTE, à Montmelard, travaille avec 27 élèves de CM1/CM2.

Pierre – Gilles LAPLACE et Brigitte CLERC travaillent à 75 % et sont remplacés par Julie TOUTAN.

Les enseignants de maternelle sont aidés par Marie VIGNERESSE et Betty GRACBLING.



Dates à retenir en 2010



30 janvier : Bœuf bourguignon à Montmelard.

**Semaine du 1^{er} au 5 mars :
Vente de Beignets dans les villages
et à l'école.**

6 mars : Carnaval.

21 mars : Marche du Printemps.

20 juin : Fête des Ecoles.

3 octobre : Vide-greniers.

5 décembre : Loto des écoles.

Plusieurs projets doivent dynamiser cette année scolaire 2009/2010 :

Durant la semaine de « la fête de la science », les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 ont participé à des ATELIERS le jeudi 19.11.09 à la Galerie Européenne du Bois.

Le RPI participera avec les autres écoles du secteur et le collège de Matour, au projet SIVU « Trésors de famille », qui s'appuie sur la mémoire matérielle et immatérielle.

Les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 travailleront avec Guillaume Verjat en musique.

La classe de CM1/CM2 étudiera ce thème avec un intervenant en musique.

Les classes de maternelle réfléchiront également à ce thème avec une intervenante en danse, Pauline Monin.

Les 27, 28 et 29 mai, toutes les classes se regrouperont à Matour pour exposer leurs différents travaux en arts plastiques, théâtre, danse ou chant. Les familles pourront découvrir les expositions le samedi.

L'école de Dompierre souhaite proposer à ses 94 élèves une semaine au Centre de l'Ecole des Neiges, situé à 2 km du village de Lamoura dans le Jura.

Du lundi 26 avril au vendredi 30 avril, chaque classe s'initiera à des activités sportives (escalade, course d'orientation, randonnée pédestre...) ainsi qu'à des activités de découverte de l'environnement moyenne montagne (à articuler avec des sorties comme la visite du musée de la Boissellerie ou des caves d'affinage au Fort des Rousses).

Pour financer ces projets, les enseignants multiplient les manifestations : loto, vente de beignets dans les rues, bœuf bourguignon, kermesse... Ils remercient par avance les municipalités et les populations de Dompierre et Montmelard pour le soutien et l'aide qu'elles leur apporteront.



*Francine TARDIVAUD
Directrice de l'école de Dompierre.*

*Florence LECOMTE
Directrice de l'école de Montmelard*

La cantine scolaire

La cantine scolaire est une association loi 1901, distincte de la Mairie et des écoles.

La cantine scolaire a connu des changements en 2009.

Les changements

Durant le 1^{er} trimestre, pour faire face au nombre important d'enfants (une moyenne journalière de 80) qui prennent leur repas à la cantine, il a été mis en place 2 services.

Le 1^{er} service (11H45 à 12H40) concerne les maternelles et le 2^{ème} service (12H45 à 13H20) les primaires du CP au CE2.

La Municipalité a remplacé les tables et les chaises pour avoir du mobilier qui soit adapté à tous les âges. Elle a aussi scindé en deux parties la salle d'évolution afin d'agrandir le réfectoire. Les enfants sont ainsi moins serrés et moins agités.

Pour la rentrée scolaire de septembre, nous avons mis en place un nouveau règlement intérieur avec un droit d'inscription pour les familles. Ainsi, nous arrivons mieux à gérer le nombre de repas à élaborer quotidiennement. Le prix du repas a été fixé à 2,30 € pour les inscrits et à 4 € pour les occasionnels.

Le repas de Noël

Le repas de Noël 2008 s'est déroulé à la salle des fêtes de DOMPIERRE et a réuni tous les enfants du RPI DOMPIERRE—MONTMELARD. Le repas a été réalisé par nos 2 cantinières (Nathalie et Emilie) dans la bonne humeur ; ensuite un spectacle offert par le CCAS de Dompierre a été présenté et enfin le Père Noël a fait son apparition.



Les manifestations

Au printemps, nous avons organisé une vente de couscous qui a moyennement fonctionnée et en octobre, nous avons renouvelé la vente de lasagnes qui a eu plus de succès.



Les élections

Un renouvellement a eu lieu en novembre suite à la démission de la Présidente Evelyne Mulot.

Le bureau se compose désormais ainsi :

Présidente : France Loveiry

Vices-présidentes : Carole Comtet et Isabelle Thomas

Trésorière : Géraldine Auray

Vice-trésorière : Laure Fleury

Secrétaire : Emmanuelle Bourquin

Vice-secrétaire : Sylvie Bricard

Une réunion a lieu mensuellement afin d'élaborer les menus et d'évoquer différents sujets (les allergies alimentaires, les commandes, le bien-être des enfants et du personnel, le suivi des comptes ...).

Bien entendu, tous les parents y sont cordialement invités.

L'ensemble des bénévoles de l'association vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2010.

Evelyne MULOT

Présidente sortante

Bibliothèque Municipale

L'année 2009 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle bénévole et l'inscription d'un grand nombre de nouveaux lecteurs.

Depuis 2 ans, nous nous rendons une fois dans l'année à la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) pour choisir des livres. Ceci nous permet d'avoir un plus large choix que dans le bibliobus qui fournit habituellement les livres de la BDP.

Nous avons acquis en début d'année un certain nombre de bandes dessinées pour les jeunes et privilégié en fin d'année l'achat de livres de Noël pour les enfants.

La bibliothèque se situe actuellement au Centre Social au cœur du lotissement du Hameau des Ormes mais son transfert dans le nouveau local place Philippe Malaud est prévu au cours du printemps 2010.

L'inscription et le prêt de livres sont gratuits.

Bonne année à tous !

Josiane DESROCHES



Listes de quelques ouvrages acquis en 2009 :

Livres de Noël :

- Raconte-moi ! 15 histoires de Noël
- Le calendrier du Père Noël

Romans :

- L'enfant cheval (Rupet ISAACSON)
- Le cercle littéraire des amateurs d'épluchures de patates (Mary Ann SCHAFFER, Annie BARROWS)
- Mon enfant de Berlin (Anne WIAZEMSKY)
- Les heures souterraines (Delphine de VIGAN)

Policiers :

- Meurtre dans le Marais (Cara BLACK)
- La princesse des glaces (Camilla LACKBERG)

Documentaire :

- Président OBAMA, le chemin vers la Maison Blanche (Time Magazine)

Bandes dessinées :

- Seuls tomes 1, 2 et 3 (Bruno GAZZOTI, Fabien VELHMANN)
- Marlysa tomes 1, 2, 3, 4 et 5 (Jean-Pierre DANARD, Jean-Charles GAUDIN)

Amicale des Sapeurs Pompiers

Le 27 novembre dernier, vers 19h15, à la Zone Industrielle Genève Océan, se produisit un accident spectaculaire entre 2 voitures et un poids lourd transportant 1000 litres de javel pure ; lourd bilan avec 1 mort, 3 blessés graves et 4 blessés légers. De nombreux sapeurs pompiers travaillèrent pendant près de 3 heures pour extraire les blessés et colmater la fuite de produits dangereux. Plus de 40 sapeurs pompiers à pied d'œuvre pour une intervention d'envergure, mais qui n'était heureusement qu'un exercice de formation ! Une manœuvre de nuit comme notre centre de secours organise chaque année à cette époque.

Mais cela n'est malheureusement que le reflet de ce qui est arrivé, il y a quelques semaines encore sur la RN 79 à Brandon, mais aussi à Clermain et à Sainte-Cécile.

De graves accidents où le personnel de notre CIS a participé tant en équipes de secourisme, qu'en équipe de désincarcération.

C'est pour cela que les manœuvres nous sont indispensables, pour toujours se former à l'éventualité d'un départ comme ceux-ci.

Plus de 900 heures de formation ont été dispensées tout au long de l'année 2009 au personnel du CIS soit une moyenne de près de 48 heures par personne pour rester dans une logique d'efficacité et de continuité d'amélioration du service.

Nos sapeurs pompiers se forment, chaque 1^{er} dimanche du mois, mais aussi chaque lundi soir pour des cas concrets, des mises en situation. De nombreux stages départementaux sont aussi suivis tant en incendie qu'en chef d'agrés, chef d'équipe et secourisme.

Désormais, vous n'êtes plus avertis des départs par la sirène, mais il faut bien penser que notre CIS intervient beaucoup plus qu'auparavant sur un secteur agrandi. Cette année, vos SP sont sortis plus de 100 fois ! ce qui devrait sans doute être le cas encore l'an prochain.

Notre effectif se maintient avec :

1 officier chef de centre, 1 officier médecin

9 caporaux chefs, 2 caporaux

7 sapeurs de 1^{ère} classe

4 sapeurs

Notre secteur de 1^{er} appel : Dompierre, Trivy, La Chapelle-du-Mt-de-France, s'agrandit en secours routier avec 6 communes supplémentaires, mais nous sommes également appelés pour renforcer d'autres secteurs qui sont limitrophes.



Croyez bien que les femmes et les hommes du CIS restent compétents, disponibles, que ce soit pour une sortie d'une heure ou pour passer jour et nuit à l'extinction d'un incendie comme ce fut le cas 3 fois en ce début d'année sur notre secteur. Le mot « disponibilité » prend ici tout son sens.

Je me permets, au nom de notre président d'amicale, Ludovic GENETTE, de vous remercier pour tous les dons reçus lors de sorties, mariages, décès, calendriers, mais aussi pour la réussite de la fête du 14 Juillet où nous servons, avec l'Amicale des donneurs de sang, près de 400 repas. Tout cela nous sert à financer les cotisations à l'Union Départementale, la protection sociale, les retraites de nos volontaires, l'arbre de Noël de nos enfants, mais aussi les divers repas dont notre banquet, les formations et notre manœuvre de nuit.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre aide dans notre démarche de service public.

Que 2010 vous apporte joie et bonheur, et que nos rencontres ne soient que des moments de convivialité et non des moments de détresse !

Lieutenant Alain PAGEAUT

Chef de Centre

